



Héritage avant mariage que devient t il lors du divorce ?

Par **Stephbrach**, le **05/02/2017** à **17:20**

Bonjour

Avec mon mari nous allons divorcer.

Avant notre mariage j ai héritée de la maison dans laquelle nous vivons

Avant le mariage nous avons fait un prêt pour les travaux dont je suis co emprunteur

Je voulais savoir si la maison sera encore à moi et si je dois rembourser le prêt contracter et payer un dédommagement à mon ex mari

Merci

Par **Visiteur**, le **06/02/2017** à **00:01**

Bsr

Oui, si vous divorcez vous gardez votre maison, il faut tenir compte des travaux faits et financés à deux, dont la moitié,lui est dûe !

Par **youris**, le **06/02/2017** à **11:14**

bonjour,

la maison est à vous et restera à vous.

comme la communauté a financé votre bien propre, dans le cadre du divorce, vous devrez une récompense à la communauté du montant des travaux effectués pendant le mariage.

cette récompense va aux deux époux donc vous devrez payer la moitié de cette récompense à votre ex-mari.

votre avocat doit pouvoir vous renseigner sur ce sujet.

salutations

Par **Stephbrach**, le **03/08/2017** à **14:27**

Bonjour,

un tardif merci pour vos réponses

nous avons emprunté 150000 euros pour les travaux

nous remboursons depuis 2006 à ce jour il reste 94000 euros
donc si je comprends bien je vais lui rembourser la moitié de ce qui à été versé depuis 2006
et prendre à ma charge le reste du prêt?
encore merci